

Revue Alpine

CLUB ALPIN FRANÇAIS LYON-VILLEURBANNE

HISTOIRE

alpinisme
germanique

MONTAGNE ET JUSTICE

le guide et
le procureur

VIE DU CLUB

courses d'arête
la GTA

n° 655
janvier 2022

SATORIZ

le bio pour tous !

Satoriz Caluire

OUVERT DE 9H À 19H30 DU LUNDI AU VENDREDI
ET DE 9H À 19H LE SAMEDI - 100, AVENUE DU GÉNÉRAL
LECLERC - 69300 CALUIRE - TEL. : 04 37 40 13 88

Satoriz Vaulx-en-Velin

OUVERT DE 9H À 19H DU LUNDI AU SAMEDI
LES 7 CHEMINS - 10, RUE DES FRÈRES LUMIÈRE
69120 VAUX-EN-VELIN - TEL. : 04 78 26 68 72

Satoriz Vienne

OUVERT DE 9H30 À 19H30 DU LUNDI AU SAMEDI
ZI DÉPARTEMENTALE 4 - 38200 SEYSSUEL
TEL. : 04 74 16 83 12

Satoriz Champagne au Mont d'Or

OUVERT DE 9H30 HEURES À 19H30 DU LUNDI AU SAMEDI
11, RUE DES ROSTÉRISTES - 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
TEL. : 04 78 35 66 69

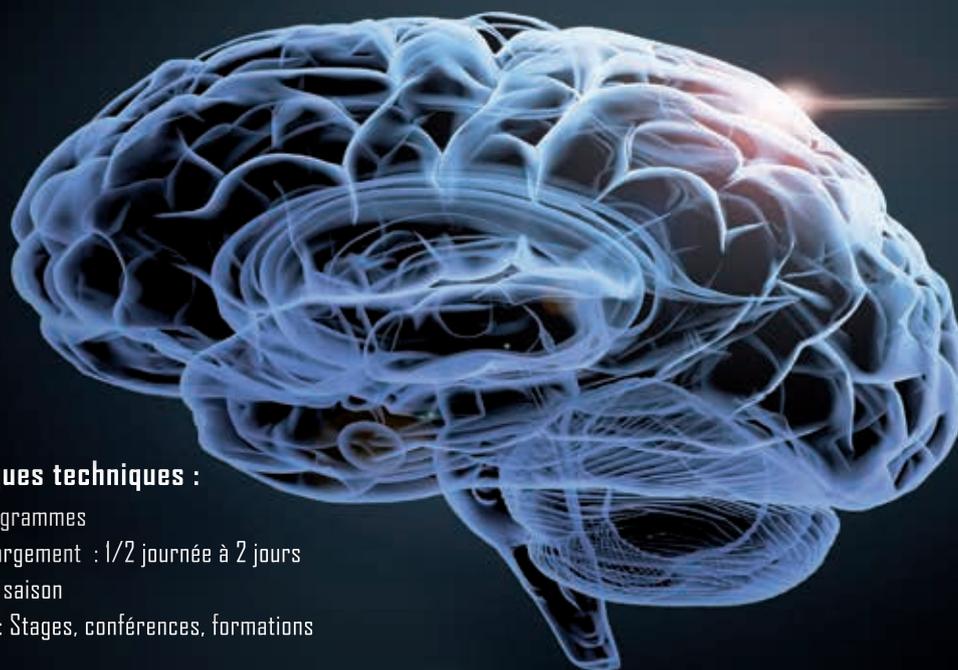
Satoriz L'Isle d'Abeau

OUVERT DE 8H30 À 19H30 DU LUNDI AU SAMEDI
6 BIS RUE DES SAYES, ZONE COMMERCIALE - 38080 L'ISLE D'ABEAU
TEL. : 04 37 06 49 01

RETROUVEZ LA LISTE DE
TOUS NOS MAGASINS SUR

www.satoriz.fr

L'ÉQUIPEMENT INDISPENSABLE POUR LA PRISE DE DÉCISION



Caractéristiques techniques :

- Poids : 1 500 grammes
- Temps de chargement : 1/2 journée à 2 jours
- Autonomie : 1 saison
- Alimentation : Stages, conférences, formations



Découvrez toutes les offres de formations ANENA sur www.anena-formation.com

56, rue du 4 août 1789
69100 Villeurbanne
Métro Gratte-ciel
04 78 42 09 17

Rencontres et inscriptions aux sorties
du week-end : le jeudi de 19h à 20h
et sur le site internet

Horaires d'ouverture du secrétariat
(hors vacances d'hiver et d'été)

Mardi 14h - 18h
Jeudi 15h - 20h

Horaire bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mardi
et le jeudi après-midi. Remplir une fiche
d'emprunt auprès de l'accueil.

Ouest Lyonnais

Espace Ecully (local vers l'accueil)
7, rue Jean Rigaud
(ancienne rue du Stade)
69130 Ecully
Permanence : le jeudi de 19h à 20h

Périodique trimestriel

Directeur de la Publication
Karim Helal

Rédacteur en chef
Christian Granier
granier.christian@gmail.com

Administration

Club Alpin français
de Lyon-Villeurbanne
56, rue du 4 août 1789
69100 Villeurbanne
(métro Gratte-ciel)
Tél. : 04 78 42 09 17
secretariat@clubalpinlyon.fr
CAF Lyon-Villeurbanne
kiffe CAF trail Lyon-Villeurbanne
www.clubalpinlyon.fr

Rédaction

Jacques Baranger, Henry Bizot,
Michel Bligny, Paul Ferraton,
Christian Granier, Martine Michalon- Moynes,
Jean-Pierre Vignat.

1^{er} trimestre 2022 - Dépôt légal n° 655
janvier 2022 - I.S.S.N. 1158-2634

Réalisation et impression
Imprimerie Cusin

Photo de couverture :
traversée du Cornafion (Vercors)
par le fil de l'arête sud - photo Gilles Sardier

©Photos : CAF, DR

Revue fondée en 1894
n° 655 janvier 2022



Sur l'arête sud du Cornafion - photo Gilles Sardier

Sommaire

4 Le mot du Président

Karim Helal

HISTOIRE

5 Du côté de l'alpinisme germanique des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle

par Jean-Pierre Vignat

MONTAGNE ET JUSTICE

8 Le guide et le procureur

par Christian Granier

11 Témoignages d'encadrants du CAF LV

14 Montagne et droit, comparer les suites pénales d'un accident

Texte : Alexis Mallon, guide de haute montagne et professeur à l'ENSA

PORTFOLIO

17 Objectif Eiger

Photos de Gilles Sardier et Annelise Massiera

VIE DU CLUB

21 La possibilité d'une arête ?

Retour sur le cycle « courses d'arête » de l'automne 2021

par Annelise Massiera et Gilles Sardier,
encadrants alpinisme au CAF LV

23 Grande Traversée des Alpes (GTA) : Petit raid et grand anniversaire

par Brigitte Barchasz

Photos Monique Jonard, Abdelmalek Bouyahiaoui et Brigitte Barchasz

27 La Tournette par la face W

par Brigitte Barchasz

Photos Philippe Métral et Brigitte Barchasz

29 L'ANENA et Mountain Wilderness, nos nouveaux partenaires

30 A la bibliothèque

Le mot du président



Le comité de lecture recrute.

Faites-vous connaître si vous êtes intéressés.

la revue alpine est visible sur le site du club : www.clubalpinlyon.fr (avec un trimestre de décalage).
Aller sur navigation → le club → revue alpine.

Si vous désirez que vos articles, comptes-rendus, annonces et détails de vos activités etc..., paraissent dans la revue de juin 2022, les envoyer par mail à granier.christian@gmail.com
Les photos légendées, en haute définition, sont à envoyer séparément de l'article pour la production numérique.
Tous les articles originaux ayant trait à la montagne sont les bienvenus.

Date butoir pour l'édition des revues :
vendredi 29 avril pour la revue de juin 2022.

La rédaction

Notre revue alpine n'échappe malheureusement pas à la crise de la presse papier

Notre revue alpine a été fondée il y a 128 ans ! Elle a bien sûr suivi les changements de notre société en général et du monde de la montagne en particulier. Cela s'est traduit par des évolutions continues dans sa forme, dans son contenu et dans son rôle. Nous sommes aujourd'hui à une époque charnière où les usages culturels évoluent en profondeur sous l'impulsion de la mutation numérique. La presse écrite est en crise profonde et la presse « montagne » n'y échappe pas. Difficile aujourd'hui de trouver le magazine Vertical en kiosque presse par exemple ! De nouveaux médias 100% numériques se créent non sans un certain succès ; citons notamment planetgrimpe.com pour l'escalade ou alpinemag.com pour la montagne. Cela n'est sans doute pas étranger au rétrécissement progressif mais continu subi par notre comité de rédaction¹. Cela met en péril sa pérennité rédactionnelle.

Sur un autre plan, notre revue alpine n'échappe pas à la crise générale des recettes publicitaires papier, alors que les coûts d'exploitation eux ne baissent pas et sont très peu compressibles. Au cours des dernières années, un déficit d'exploitation important s'est malheureusement creusé. Face à cette situation difficile, le club a mis en place voici un peu plus d'un an, un groupe de travail pour préciser le diagnostic et proposer des solutions. Toutes les questions ont été mises sur la table sans tabou. Voici rapidement les premières analyses et décisions qui découlent de ce travail collectif.

Tout d'abord le club réaffirme son attachement à la revue alpine

Notre revue est un élément du patrimoine de notre club². Une partie de nos adhérents y est attachée et apprécie sa lecture. Nous considérons qu'il existe toujours un espace et une place pour un magazine papier qui participe à la découverte et au partage d'activités de montagne et à la « culture montagne ».

Le déficit actuel est structurel et nous devons y apporter des réponses tant sur le volet recettes que sur le volet dépenses

Côté dépenses, nous avons principalement³ décidé de réduire sa parution de quatre à trois numéros par an avec une pagination légèrement augmentée. Au-delà de la réduction des coûts, cela nous permet également de mieux positionner la sortie de ces trois numéros dans l'année et la vie de notre club : un d'automne début novembre, un d'hiver-printemps en février et un d'été mi-juin. Ce glissement sera progressif au cours de l'année 2022 et vous en vivez une première étape avec une sortie un peu plus tardive que d'habitude de ce premier numéro de l'année.

Côté recettes, nous travaillerons le volet publicitaire en mêlant revue alpine et site internet du club. Nous ne le faisons pas jusqu'ici, alors que bien d'autres clubs comparables au notre comme le CAF Chambéry ou le CAF Grenoble-Isère le font depuis plusieurs années déjà. Nous l'accompagnerons d'une charte d'éthique. Ce n'est par contre ni immédiat ni facile car comme toute action d'un club cela nécessite une prise en main bénévole. Nous ferons également appel au mécénat⁴ aussi bien individuel que d'entreprises.

C'est le sens de l'appel conjoint de notre trésorier et du rédacteur en chef de la revue que vous avez trouvé inséré dans ce numéro : à la fois un appel à contribution bénévole à cette publication à laquelle vous êtes attachés – et les besoins sont nombreux – et un appel à contribution financière pour assurer la pérennité économique de celle-ci. Je vous invite bien sûr à y répondre positivement.

Dans ce contexte difficile notre revue reste bien vivante et active

Ainsi vous constaterez le démarrage de deux partenariats. Il s'agit de proposer dans notre revue des articles issus de magazines et d'associations qui partagent notre esprit montagne et nos valeurs. C'est un échange gagnant-gagnant avec un enrichissement et une diversification du contenu de notre périodique et la promotion de ces partenaires auprès d'un public directement intéressé.

Ces deux premiers partenariats concernent l'ANENA⁵ avec un premier article issu de leur très instructive revue « Neige et Avalanches » et Mountain Wilderness, qui a choisi, dans un premier temps, de présenter ses objectifs et ses valeurs.

Vous trouverez dans ce numéro un riche dossier central « **Montagne et justice** » consacré aux enjeux juridiques et judiciaires des activités de montagne. Chacun d'entre nous est ou peut être concerné puisque le risque zéro n'existe pas dans nos activités de montagne.

Je mets également en exergue l'article et le portfolio proposés par les encadrants alpinisme du club Anne-Lise Massiera et Gilles Sardier, et consacrés respectivement à leur cycle alpinisme « courses d'arête » et à un raid alpinisme en Oberland bernois. Vous trouverez enfin un article historique consacré à l'alpinisme germanique, bien moins connu pour nous que l'alpinisme italien, suisse ou même britannique, un article consacré à la GTA, ainsi qu'un compte rendu de sortie randonnée à la Tournette.

Bonne année 2022 à toutes et tous,
et bonne lecture !

Karim Helal
president@clubalpinlyon.fr

(1) Le comité de rédaction de la revue alpine coordonne la réalisation de la revue et ses membres contribuent jusqu'ici à environ 40% de son contenu, le reste provenant de contributeurs fidèles ou occasionnels.

(2) Conséquences directes : envoi de la revue à tous les adhérents sans abonnement ; les recettes et dépenses de la revue sont intégrées aux recettes et dépenses de fonctionnement du club.

(3) Un travail sur les coûts d'impression est aussi engagé et nous n'excluons pas de passer à une conception technique bénévole si nous parvenons à constituer une équipe suffisamment solide pour cela (aujourd'hui elle est réalisée par notre imprimeur et correspond environ au tiers des dépenses – hors routage).

(4) C'est d'autant plus facile que notre association est reconnue d'utilité publique donc les dons individuels et d'entreprises sont déductibles d'impôts.

(5) Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches.

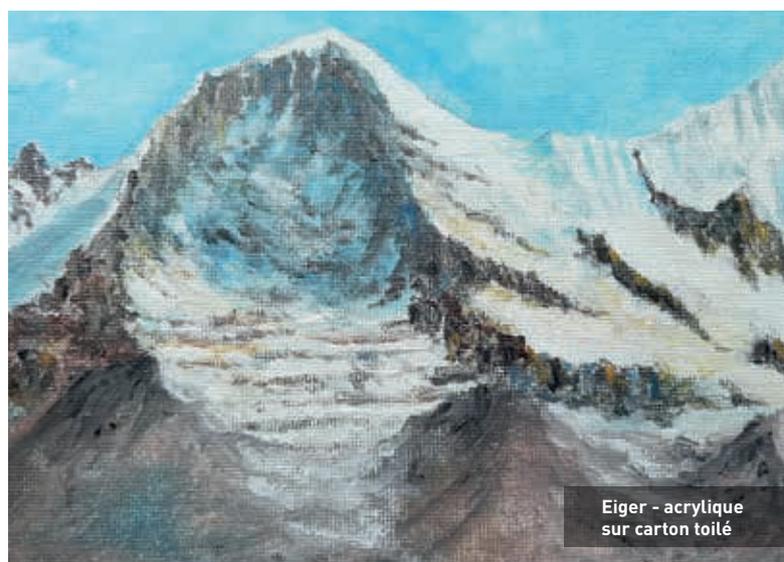
Du côté de l'alpinisme germanique des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle

par Jean-Pierre Vignat

Par « alpinisme germanique », on entendra l'Allemagne et l'Autriche. Si l'Allemagne ne possède qu'un territoire de hautes montagnes restreint dans le land de Bavière, culminant au Zugspitze (2962m), sa voisine autrichienne est riche d'une partie des Alpes orientales avec le Tyrol, la Carinthie et les Hohe Tauern, avec ses glaciers et de hauts sommets comme le Grossglockner (3798m) et le Grossvenediger (3657m). Les deux capitales alpines sont Munich et Vienne. Le Club Alpin Autrichien naquit le premier en 1862, sept ans avant son homologue allemand. Très rapidement, ces deux clubs fusionnèrent pour créer le Deutscher und Österreichischer Alpenverein (DÖAV) en 1873, association qui dura jusqu'en 1938.

Si les habitants des vallées alpines vivaient dans et par la montagne, les cultures, forêts, alpages et pastoralisme, et étaient de ce fait au contact des cols et pics, des rocs et neiges et souvent obligés de fréquenter les hautes terres, comme l'était Ötzi, l'homme préhistorique retrouvé quasi intact, avec armes et bagages, dans le massif de l'Ötztal, il n'en est pas de même pour les citadins, éloignés des montagnes. Cependant, il est notable que toutes les populations germaniques sont, plus que d'autres, très proches de la nature, pratiquant promenades et randonnées, surtout en forêt, et s'intéressant souvent à la faune et à la flore. Notons que c'est la bourgeoisie qui restait la plus impliquée dans la pratique des activités physiques en plein air.

Il était donc fatal que cette caste aisée, parfois aristocrate ou de haute bourgeoisie (universitaires, industriels, professions libérales, militaires) s'orientent vers les activités alpines, en manifestant une ségrégation basée sur l'origine germanique (pureté du sang allemand) ; la fortune prévalait aussi. Dès les premières années du XX^{ème} siècle, des normes strictes étaient exigées pour adhérer au DÖAV. Durant toute la période précédant la première Guerre mondiale, on remarque de hautes personnalités, passionnées de montagne, comme le



Eiger - acrylique sur carton toilé

géographe Alexander von Humboldt, qui explora les Andes et atteignit l'altitude de 5900m sur le Chimborazo (6268m), dès 1802. On doit citer les jeunes précurseurs de l'escalade rocheuse comme Paul Preuss (1886-1913) ou Hans Dülfer (1892-1915), initiateur de l'escalade à mains nues, ainsi que Emil Solleder (1899-1931). Le jeune médecin Emil Zsigmondy (1861-1885) traversa le premier les arêtes de la Meije et trouva la mort dans une tentative hardie de la face sud ; il était l'auteur du livre « les dangers dans la montagne », prodiguant des conseils toujours d'actualité. On peut aussi retenir les noms de Paul Grohmann (1838-1908) et de Heinrich Pfannl (1870-1929). N'oublions pas la première ascension du Grossglockner par le prince-évêque de Salm, dès 1800, aidé par une troupe de solides montagnards.

La Grande Guerre mit un terme provisoire aux conquêtes sportives et pacifiques. Durant le conflit, on put constater la haute technicité alpine des troupes de montagne autrichiennes sur le front de l'Adamello qui leur offrit la victoire de Caporetto sur les « Alpini » italiens en Vénétie, précédée de combats très rudes en haute montagne (+ de 3000m). La paix revenue, une nouvelle clientèle alpine se profila, sans faire disparaître les amateurs

Grossglockner
- aquarelle

de montagne issus de la classe aisée. C'est ainsi que l'esprit montagne gagna des catégories plus populaires : commerçants, ouvriers, étudiants, qui parcouraient les sommets y compris à l'étranger dans des conditions parfois sommaires et inconfortables : camping, transports à faible coût, équipement basique...

Survint en 1933 en Allemagne l'émergence du national-socialisme et la dictature nazie d'Adolf Hitler. Le DÖAV fut rapidement colonisé par les organisations paramilitaires nazies, SS et autres, aggravant les conditions d'accès au club, avec ses lois anti-juives et raciales, également en encadrant strictement les tentatives de conquêtes des derniers problèmes alpins et en initiant un himalayisme avec des relents hypernationalistes et élitistes. C'est juste avant cette époque que les frères Toni et Franz Schmid, en 1931, étudiants venus de Munich à bicyclette s'adjugèrent la première de la redoutable face nord du Cervin (4478m). La face nord de l'Eiger ou Eigerwand (3967m), muraille rocheuse englacée et balayée de tempêtes, attira les grimpeurs allemands dès 1932. Plusieurs tentatives se succédèrent, infructueuses et mortelles, comme celle où périrent Andreas Hinterstoisser et ses compagnons. C'est en juillet 1938 qu'une cordée austro-allemande avec Anderl Heckmair

(leader), Fritz Kasperek, Heinrich Harrer et Ludwig Vörg réussit à atteindre le sommet par cette voie ; ils furent chaudement félicités et récompensés par Hitler pour cet exploit, symbolisant à ses yeux la ténacité et le courage des peuples germaniques réunis depuis quatre mois par l'Anschluss (annexion de l'Autriche). Paradoxalement, cette année-là le DÖAV se scinde en deux, comme à ses débuts dans les années 1860, avec d'un côté le Deutscher Alpenverein (DAV) et de l'autre l'Österreichischer Alpenverein (ÖAV).

Cet état d'esprit, bien loin de considérations purement sportives, se répercuta en Himalaya, en particulier sur le Nanga Parbat (Cachemire – aujourd'hui au Pakistan – 8125m). Cette cime, considérée comme très difficile, fut le théâtre de nombreuses expéditions allemandes et d'une hécatombe d'alpinistes : avalanches monstrueuses, accidents, froid intense, gelures... Une expédition, conduite en 1934 par Willi Merkl,registra la perte de 10 grimpeurs allemands et sherpas, dont le célèbre Willo Welzenbach, initiateur de l'échelle de difficulté en 6 degrés, en escalade rocheuse. En 1939, une expédition dirigée par le docteur Herrligkoffer, avec Heinrich Harrer et Peter Aufschnaiter, fut interrompue par la 2^{ème} Guerre mondiale. Ces deux derniers, qui avaient été



Eigerwand - photo

Nanga Parbat
- aquarelle



arrêtés en tant qu'ennemis (les Indes étaient britanniques) s'évadèrent d'un camp de prisonniers pour se réfugier au Tibet, où ils se firent admettre. Harrer raconta son périple dans son livre « sept ans d'aventures au Tibet ». Nazi convaincu, en revint-il transformé ? L'épopée tragique du Nanga Parbat trouva sa conclusion en 1953 quand l'Autrichien Hermann Buhl, faisant fi des consignes, gagna le sommet, en solitaire, au grand dam du Dr. Herrligkoffer et de ses compagnons.

En 1945, sous pression des Alliés, le DAV, trop marqué par l'imprégnation nazie, fut dissout, mais reconstitué après clarification et remaniement en 1952, en RFA. Les alpinistes austro-allemands réussirent de nombreux exploits. Buhl au Nanga Parbat et au Broad Peak, Herbert Tichy en 1954 au Cho Oyu, et, avant-guerre, Günter Dyhrenfurth en 1930 dans le massif du Kanchenjunga. Quant au Dr. Karl Blodig, dans les Alpes, il gravit, avec guides, les quelques 80 sommets dépassant 4000m, entre 1890 et 1910. Peter Habeler atteint en 1987 l'Everest sans oxygène.

De nos jours, le DAV (allemand) compte presque un million d'adhérents, répartis en 355 sections. Il possède de nombreux refuges dont les plus emblématiques sont le Brandenburger Haus, le

Rappensee, le Breveinkopf et le refuge de Bochum. Il en existe de nombreux autres, souvent très modernes et bien équipés. Quant à l'ÖAV (autrichien), il est fort d'un demi-million de membres, chiffre incroyable pour un pays de neuf millions d'habitants. Le DAV fréquente dorénavant les autres clubs alpins européens et mondiaux dans la plus parfaite entente, partageant les mêmes principes éthiques et sportifs. Le club est présent et actif à toutes les réunions internationales pour la pratique et l'écologie utile du milieu montagnard. Les alpinistes de toutes les nations apprécient de partager la montagne avec leurs camarades allemands et autrichiens et les rencontres dans les refuges sont des lieux d'échanges bienvenus. ▲

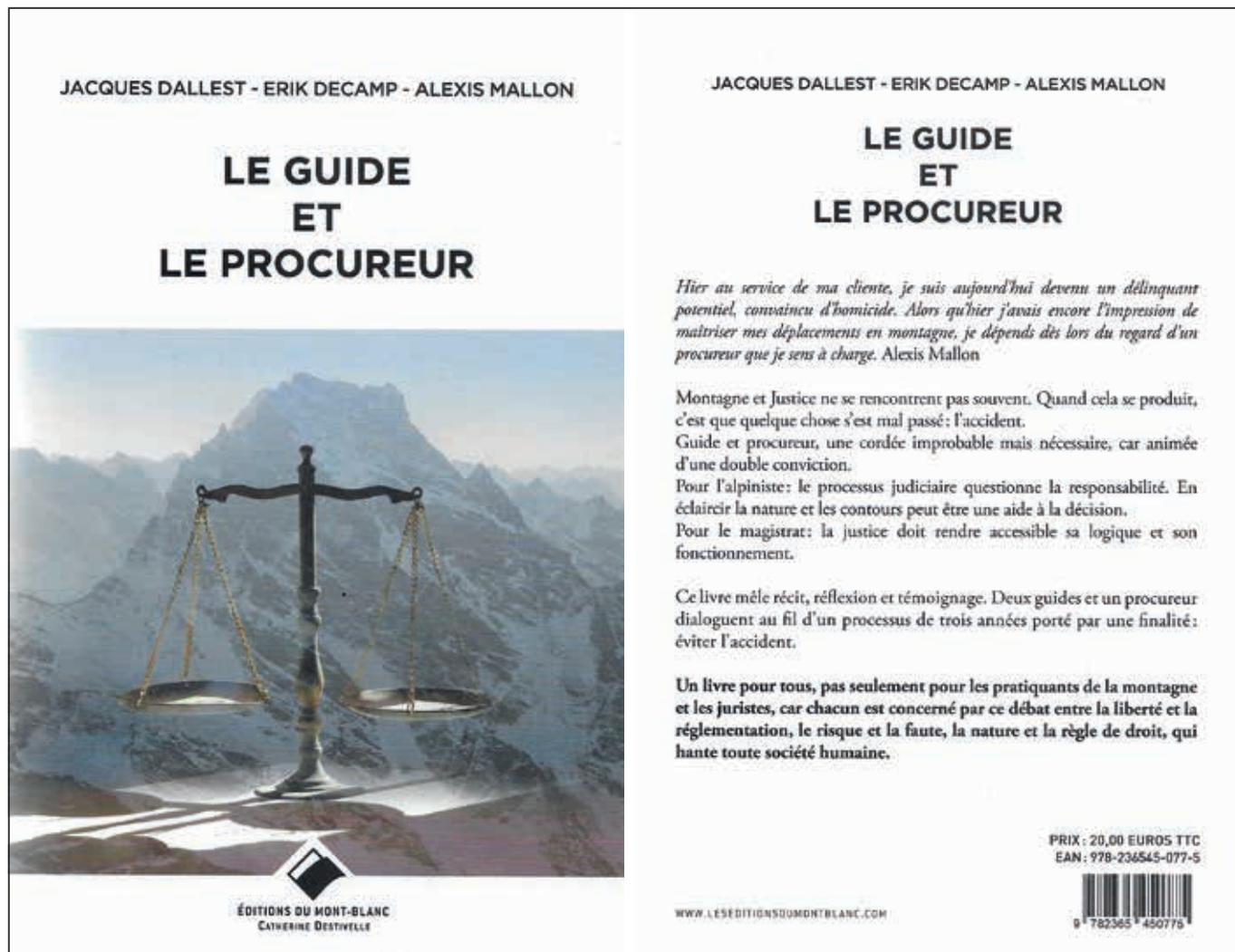
Broad peak
- huile sur toile



Le guide et le procureur

par Christian Granier

à la bibliothèque



Présentation du livre

Dans son n° 3-2020, la Montagne et Alpinisme a consacré un article à ce livre. Nous allons vous proposer à notre tour une fiche de lecture plus détaillée pour cet ouvrage qui mérite d'être lu, notamment par les encadrants. Mais gardons-nous de tomber dans la paranoïa, car entre être entendu par un enquêteur, ce qui arrivera chaque fois qu'il y a un décès (cf. les témoignages en 3^{ème} partie) et être pénalement condamné, il y a tout un cheminement judiciaire, qui ne sera complet que de façon rarissime.

Si quelques paragraphes sont un peu techniques, c'est-à-dire juridiques, l'essentiel du livre se lit facilement. On alterne entre considérations philosophiques, chronologies d'évènements – soit des réunions publiques en ville, soit des accidents en montagne – et roman policier. On souffre avec le guide impliqué dans l'accident de sa cliente. Le point de départ est le colloque « justice et montagne », organisé à l'ENSA, à Chamonix, le 8 décembre 2015. Suivent quatre rendez-vous, étalés sur deux ans (à Chamonix, Gap et deux fois à

Grenoble), où il est proposé à un public soit de professionnels de la montagne, soit de simples pratiquants de réagir à des jeux de rôles qui simulent une enquête consécutive à un accident mortel en montagne (audition par un gendarme, puis par un juge d'instruction, pour finir par le procès en correctionnelle). La réalité rejoint la fiction lorsque des acteurs de ces scénarios sont à l'origine de deux avalanches mortelles, deux gendarmes du PGHM d'une part et surtout Alexis Mallon, co-organisateur de ces rencontres, d'autre part, dont l'aventure personnelle, écrite à la première personne, est le temps fort du livre.

L'ouvrage décortique des notions de droit, à commencer par les éléments constitutifs du délit, l'homicide involontaire qui a entraîné la mort (ou/et de graves blessures) : la maladresse, l'imprudence, l'inattention, la négligence, le manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, les obligations de prudence qui s'imposent au guide. Il nous est expliqué les différences entre faute caractérisée et faute simple, obligation de résultat et obligation de moyens. Mais, au-delà du droit, les auteurs nous invitent à réfléchir sur des notions psychologiques, voire philosophiques. On nous parle de risque acceptable, de discernement. Erik Decamp cite (p.61) une proposition conditionnelle de l'article 121-3 du code pénal : « ...s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales... ». C'est quoi normal ? Et surtout, il est question de responsabilité et de culpabilité. Alexis

se refuse au début à ce que l'une entraîne l'autre : « je suis responsable de ce qui vient de se produire, je ne veux pas être coupable (p.223) ». Puis, il se sent coupable moralement. « Cette culpabilité morale deviendra-t-elle culpabilité pénale ? C'est tout le débat judiciaire auquel le guide va être soumis (p.227) ». Comme Jacques Dallest évoque, vers la fin du livre, un dossier qu'il a instruit sur la mort d'un boxeur sur le ring (p.364), l'ensemble de ce questionnement m'a rappelé la chanson de Bob Dylan, chantée en français par Graeme Allwright, également sur un boxeur (mais qui pourrait être ici un alpiniste ou un skieur), « qui a tué Davy Moore ? ». Au refrain « qui a tué Davy Moore, qui est responsable et pourquoi est-il mort ? » répondent les couplets dans lesquels cinq « présumés coupables » (l'arbitre, la foule, le manager, le journaliste, son adversaire) répondent « c'est pas moi ».

Le livre ne s'adresse pas qu'aux professionnels de la montagne, mais à tous ceux qui encadrent, que ce soit au sein d'un club comme le CAF ou d'un simple groupe d'amis, car « le bénévolat n'exonère pas de la responsabilité (p.126)... Que le prévenu soit rémunéré ou bénévole, la justice ne doit apprécier que la conformité de son comportement aux règles de l'art. Elle sera évidemment plus exigeante vis-à-vis du professionnel réputé plus expérimenté, donc naturellement mieux averti des dangers de son activité (p.174) ».

Pour approfondir le sujet, allons à la rencontre du procureur général Jacques Dallest. ▲

Christian Granier s'entretient avec Jacques Dallest

CG : Vous écrivez p.27 : « passionné de récits de montagne... moi modeste skieur et tranquille randonneur ». Quelle est votre pratique de la montagne ?

JD : Effectivement, ni ski de rando, ni alpinisme. Je recherche le frisson par procuration.

CG : Est-ce vous qui avez eu l'idée du livre ? Les parties rédigées par Erik Decamp et Alexis Mallon sont plus longues que les parties rédigées par vous-même.

JD : Oui c'est moi. Je voulais faire quelque chose d'assez pédagogique, d'où les propos intercalés entre guide et procureur. On n'a pas voulu écrire un bouquin de droit. On n'a pas souhaité trop toucher la partie rédigée par Alexis Mallon, car son témoignage est assez fort.



Jacques Dallest

Jacques Dallest, né à Annecy, amateur de randonnée et de ski, est magistrat depuis 35 ans. Après avoir été juge d'instruction à Rodez puis à Lyon pendant dix ans, il a rempli les fonctions de procureur de la République pendant quinze ans, successivement à Roanne, Ajaccio, Bourg-en-Bresse et Marseille. Il est procureur général depuis 2013, à Chambéry tout d'abord, puis à Grenoble où il exerce. Il est professeur associé à Sciences Po Grenoble.

Erik Decamp est guide de haute-montagne depuis plus de 40 ans. Né à Paris, polytechnicien, il est venu à la montagne par passion et au métier de guide par goût de transmettre. Jeune guide, il a été professeur à l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme. Il a consacré une vingtaine d'années à des expéditions, la plupart dans l'Himalaya. Depuis 2000, il propose des conférences et séminaires aux entreprises. Pour lui, la montagne est à la fois terrain de jeu et matière à penser.

Alexis Mallon, né à Annecy, est physicien de formation. Il a préféré arpenter la montagne pour y exercer sa passion. Il est devenu guide de haute-montagne, puis professeur à l'ENSA. Il aime échanger, accompagner, transmettre et comprendre.

CG : Vous constatez (p.185) qu'il y a eu plus de tués en montagne dans les deux Savoie que sur la route, en 2015 (61 contre 57). Avez-vous des chiffres pour quantifier la proportion (par rapport au national) des accidents de montagne dans les cinq départements où vous avez été ou êtes procureur général (73, 74, 05, 26, 38) ?

JD : quinze cours d'appel (CA) sur trente-six ont un ressort de montagne. Il n'existe pas de comptabilité au niveau national. Pour la CA de Chambéry (les deux Savoie), les accidents sont plus nombreux que sur la CA de Grenoble, même si je n'ai plus les chiffres savoyards. Ici (CA de Grenoble), sans compter la Drôme, pour l'Isère et les Hautes-Alpes, je recense, depuis le 1^{er} janvier 2021 (l'entretien remonte au 12 octobre) 21 morts en montagne, autres qu'en ski. Sur la saison de ski (de novembre 2020 à mai 2021), 21 décès également, surtout en ski de rando. Sur 5 ans, sur ces deux mêmes départements, nous déplorons 132 morts hors ski + 55 à ski soit 187 au total, ce qui est loin d'être négligeable. Il s'agit de ce qu'on qualifie de morts accidentelles traumatiques, ce qui exclut les suicides et les morts subites (AVC, crise cardiaque).

CG : avez-vous été directeur d'enquête sur un accident de montagne ?

JD : non.

CG : avez-vous des exemples de condamnation à de la prison ferme ? Vous citez (p.360) l'avalanche des Orres le 23 janvier 1998, celle de Val Fréjus le 18 janvier 2016 et vous ajoutez (p.363) que « le guide mis en cause dans l'avalanche des Orres fut le premier à être incarcéré provisoirement pendant dix-huit jours ».

JD : De la prison ferme, ça doit se compter sur les doigts d'une seule main, peut-être plus pour des moniteurs de ski que pour des guides :

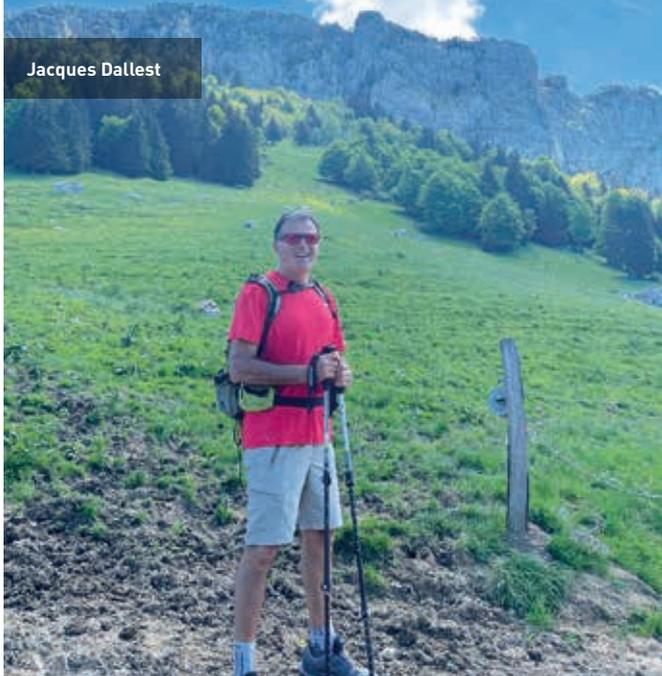
- Le guide des Orres a été probablement écroué sur un critère (trouble à l'ordre public), qui, depuis 2007, n'est plus applicable qu'en matière criminelle (nous sommes ici en matière correctionnelle). Cette détention n'aurait peut-être pas été prononcée si le drame avait eu lieu aujourd'hui. Cette affaire avait eu un énorme retentissement médiatique, car, dans le groupe de randonneurs à raquette, trente furent emportés par l'avalanche, soit dix-neuf blessés et onze tués dont neuf étaient des collégiens. Le guide était accusé d'homicide involontaire par erreur d'appréciation. Le risque était de 4 sur 5. Le procureur avait requis 3 ans, dont une partie avec sursis et 5 ans d'interdiction d'exercer. En son jugement du 13 janvier 2000, le tribunal correctionnel de Gap a condamné le guide à 2 ans de prison avec sursis, sans prononcer la peine d'interdiction d'exercer. Le parquet général de Grenoble ne fit pas appel.
- Dans l'avalanche de Val Fréjus, six légionnaires, qui suivaient une formation au centre national d'aguerrissement en montagne de Modane, périrent. A propos des quatre prévenus, deux capitaines et deux adjudants, le procureur cingla : « ils ont eu tout faux », pointant la faute caractérisée consécutive à une grave erreur d'itinéraire, à la sous-estimation du danger nivologique, à l'insuffisance de préparation de la sortie, à l'absence de consultation des spécialistes locaux et à la méconnaissance des lieux. En son jugement du 20 décembre 2019, le tribunal correctionnel de Lyon, en formation militaire, a condamné les deux officiers à trois ans de prison avec sursis et les deux sous-officiers à deux ans. Ils ont interjeté appel.

CG : avez-vous des exemples de bénévoles condamnés ?

JD : à de la prison, jamais.

CG : supposons une sortie CAF qui finit par un drame. Qui est responsable ? Est-ce l'encadrant sur le terrain ou peut-on remonter la chaîne hiérarchique ?

JD : le principal responsable est l'encadrant, sauf



si la victime est, en tout ou partie, responsable de l'accident. Dans l'affaire de Val Fréjus, le capitaine, commandant de compagnie, n'était pas sur le terrain. Il a cependant été condamné. Dans le jugement de l'avalanche des Orres, la relaxe a été prononcée pour le directeur du centre et l'accompagnateur en moyenne montagne de l'UCPA ainsi que pour le professeur d'EPS de la classe. Dans la partie civile du procès, il peut être intéressant de remonter à une personne morale, si elle est solvable. C'est surtout le cas pour les accidents de ski vis-à-vis des exploitants de remontées mécaniques.

CG : au vu de l'accident imputé à Alexis Mallon en val d'Aoste, devons-nous (CAF) redoubler de vigilance si nous organisons des sorties en Italie, où la procédure pénale est plus sévère ?

JD : attention danger ! « La montagne n'a pas de frontières, l'Etat, si (p.254) ». Le système italien

est plus exigeant et après un décès on recherchera un mis en cause. Le parquet avait fait appel de la relaxe d'Alexis. L'appel a confirmé le jugement de première instance. Si la victime avait été italienne, si elle n'avait pas été une amie du guide, si la famille avait porté plainte, Alexis aurait été dans une situation très inconfortable.

CG : Les « juges sont aussi, pour beaucoup, des usagers de la montagne qu'ils aiment et dont ils connaissent les exigences et les dangers » affirmez-vous (p.193). Est-ce utile dans leur fonction ?

JD : Cela peut aider de connaître le risque objectif. La Justice doit essayer d'appliquer le droit. Le droit français est très compréhensif. Il ne faut pas tomber dans l'excès de droit. Les morts font partie de la montagne. Il faut accepter la part d'aléa, le risque accidentel. Mais il faut le minimiser. Le vrai sujet, ce sont les remontées mécaniques ; jusqu'où la montagne doit-elle être sécurisée ? On dit souvent qu'on pénalise la montagne. Ce n'est pas vrai. Chaque fois qu'il y a mort d'homme, il y a enquête. Sur ces enquêtes, les poursuites sont très mineures et, sur ces poursuites, les condamnations infimes. Très peu de professionnels de la montagne sont condamnés pénalement. « La responsabilité pénale d'un particulier mis en cause pour un accident corporel est aujourd'hui strictement délimitée. Son champ d'application a été nettement restreint par la loi du 10 juillet 2000, dite loi Fauchon. Pour la résumer, seule une faute lourde est de nature à entraîner une condamnation pénale si la personne en cause n'est pas directement à l'origine de l'accident (p.343) ». ▲

Témoignages d'encadrants du CAF LV

Bernard S. et Laurent F.

1. avant l'accident :

Raid itinérant d'une semaine en ski de rando, en Autriche, dans le massif de l'Ötztal, du 14 au 20 avril 2019. Neuf stagiaires et trois encadrants : Jean-Pierre S, Bernard S et Laurent F. Le samedi 20 avril, veille de Pâques, c'est le dernier jour, beau temps. La partie ski est prévue brève (deux heures), mais s'ensuit le retour à Lyon, soit une dizaine d'heures de voiture. Nous descendons du refuge Martin Busch (2500m) au village de Vent (1900m) après avoir validé l'itinéraire avec le gar-

dien. Plusieurs skieurs se sont engagés avant nous sur ce parcours.

2. l'accident :

Il est 8h. Jean-Pierre est en avant du groupe et repart chaque fois que le groupe le rejoint. La descente se fait à ce moment-là sur le sentier d'été. Le terrain est glacé par endroits, la neige regelée. Nous franchissons de nombreuses goulottes. Laurent est resté avec Bernard à l'arrière du groupe ; nous progressons en dérapage et remontons en escaliers

quand c'est nécessaire. Jean-Pierre, sûrement le meilleur skieur du groupe, les franchit plus rapidement, ce qui lui permet de remonter avec l'élan. Sur une de ces goulottes, à la sortie d'un virage qui le cache de la vue de l'arrière du groupe, il n'a pas assez d'élan, il repart en arrière, perd l'équilibre et tombe sur le dos puis part, la tête la première, dans la pente, qui à cet endroit, correspond à un ravin très raide. Il est presque immédiatement projeté sur des blocs de rochers et dévale de 100m. Nous chaussons nos crampons et sécurisons nos positions. On appelle le 112.

3. après l'accident :

L'hélicoptère de la Sécurité Civile arrive moins d'une demi-heure après, nous survole et plonge rapidement vers le bas du ravin. Il n'embarque pas le corps car cette opération nécessite l'intervention d'un autre hélicoptère et d'une équipe de la police. On nous ordonne de remonter au refuge. Dans le réfectoire des guides, nous parlons (Laurent se débrouille en allemand) avec le médecin qui nous informe que la victime est décédée et polytraumatisée. Qu'elle ait eu un casque ou pas (elle n'en avait pas), cela n'aurait rien changé. Nous informons le président du CAF LV. Notre groupe est ensuite redescendu à Vent par un hélicoptère de la



police, pour procéder à une enquête. De là, nous gagnons Sölden avec les gendarmes par la route. Après un premier interrogatoire en allemand de Laurent par un officier de gendarmerie, l'enquête se poursuit en début d'après-midi par l'audition de Bernard, après l'arrivée d'un interprète. Elle a porté sur trois points : notre expérience de l'encadrement en montagne hivernale, notre cursus au sein du CAF ; comment est faite la formation et la fréquence de nos recyclages (nivologie, cartographie, sécurité sur glacier, stage sur le terrain avec un guide) ? Une description minutieuse de l'accident est incluse au procès-verbal. Nous n'avons pas été mis en cause car la victime était l'encadrant qui progressait en tête de groupe. Il nous a été signifié que la situation aurait pu être plus compliquée si l'accident avait concerné un autre membre du groupe ! On m' (Bernard) a remis une copie du PV (que je n'ai pas retrouvée). Il n'y a pas eu de dépôt de plainte en France. Nous n'avons pas eu de nouvelles par la suite. ▲

Gilbert R.

1. avant l'accident :

Julien et moi avons organisé de très nombreux séjours dans les Dolomites depuis 10 ans. En 2019, nous étions un groupe de sept personnes : cinq participants et deux encadrants, dans le cadre d'une semaine Via ferrate, entre Cortina d'Ampezzo au nord et Belluno au sud, du dimanche 18 au dimanche 25 août. Sur les cinq adhérents, j'en connaissais quatre (par les cycles de ski de rando). Il y avait un seul nouveau visage, celui de la future victime, Laurent, mais qui s'est révélé rapidement comme un montagnard confirmé, un grand

sportif, répondant parfaitement aux conditions du séjour. Nous sommes le samedi 24, c'est la dernière course, la via ferrata « Zacchi, Berti e Del Marmol » au monte Schiara (2565m). Il fait beau, pause au sommet vers 13h. Pas de fatigue particulière.

2. l'accident :

Vers 14h, nous entreprenions la descente, par une traversée horizontale sans difficulté, alternant passage câblé et sentier facile. Laurent quittant une partie câblée, sécurisée, était sur le point de prendre le sentier. Il n'était plus assuré par sa

longe de via ferrata. J'étais devant lui et l'attendais, quand, pour une raison incompréhensible, il a dévié, basculant en arrière dans le vide, sans un cri, sans aucune tentative pour se rattraper, sans geste de protection réflexe. Sur les premiers mètres, à cet endroit, la pente n'est pas trop raide ; conscient, il y a peut-être moyen d'enrayer la chute ; après c'est trop tard. L'accident survenu, j'appelle immédiatement le 112. Le groupe ne bouge pas alors que le brouillard monte de la vallée. Ordre nous est donné de descendre jusqu'à une cabane bivouac, quelques centaines de mètres en contrebas, que nous rejoignons sans encombre.

3. après l'accident :

Une équipe du « soccorso alpino » emporte la victime dans l'hélicoptère, pendant qu'une autre descend du sommet jusqu'à la cabane. En deux rotations, l'hélicoptère descend les six rescapés jusqu'à l'hôpital de Belluno. Sur le parking de l'hôpital, je suis interrogé par deux carabiniers. Le chef secouriste fait la traduction via l'anglais. En Italie, contrairement à la France, les fonctions de secouriste et d'enquêteur sont distinctes. Le rôle du secouriste aura été essentiel et bénéfique dans cette audition, car, de par sa connaissance du terrain, il a pu préciser les questions des carabiniers et valider mes réponses. Le sauveteur relate les circonstances du drame aux enquêteurs, qui se sont intéressés aux points suivants : identité et qualité, constitution du groupe, programme des jours précédents (le secouriste acquiesce : les courses antérieures étaient d'un niveau supérieur – sous-entendu, le monte Schiara était tout à fait dans les cordes du groupe), vérification des équipements

individuel et collectif jugés bons, description de l'accident. Le tout a pris 1h30 environ. L'enquête semble terminée à mon niveau.

Les carabiniers demandent un témoin pour accréditer mes dires. La personne qui suivait Laurent, spectatrice du drame, est à son tour interrogée. Le procès-verbal de police ne nous a pas été communiqué. Après la reconnaissance du corps, les secouristes nous aident à récupérer nos bagages et nous hébergent. Il nous faut alors appeler l'assurance, pour le rapatriement du corps et, plus difficile, prévenir les proches. Le lendemain, convoqués à la caserne, nous sommes reçus par un officier, avec les deux carabiniers de la veille. Il nous expose quelques difficultés : « c'est dimanche, l'hôpital est fermé, on ne peut accéder à la victime et à ses affaires. Il a un véhicule. Sans l'autorisation de la famille, il n'est pas possible de l'utiliser. La famille va-t-elle venir ? » Contact pris en France, aucun proche ne pourra venir et nous devons récupérer le véhicule. Une partie du groupe (3 personnes) a quitté Belluno juste après et les trois autres sont rentrées à Lyon le lundi avec la voiture de Laurent. On ignore ce que l'enquête a conclu précisément, mais aucune responsabilité des encadrants et des autres membres du groupe n'a été reconnue. Au final, on peut supposer que l'hypothèse d'un malaise cardiaque ou autre (AVC...) a été retenue par les autorités italiennes, car le lieu de l'accident n'était pas en soi dangereux. De cette tragédie inexplicquée, choc moral et psychologique pour notre groupe, il me restera longtemps l'image presque irréaliste de la chute de Laurent, happé par les brumes remontant le versant sud de cet avant-poste des Dolomites, le monte Schiara. ▲



Montagne et droit, comparer les suites pénales d'un accident

Texte : Alexis Mallon, guide de haute montagne et professeur à l'ENSA



Le 7 décembre 2018, s'est tenu à l'ENSA un colloque dont l'objet était de comparer le traitement judiciaire d'un accident en montagne, entre Suisse, Italie et France. En cas de décès, comment réagissent les mondes de la justice de ces trois pays ? Les suites judiciaires d'un tel événement sont-elles identiques, procèdent-elles du même état d'esprit, ou présentent-elles des différences substantielles dans leurs développements ou leurs conclusions ?

Le parti pris des organisateurs du colloque, pour faciliter ce travail de comparaison, consistait à s'appuyer sur un accident mortel réel, survenu en France en 2003, sous la responsabilité d'un guide de montagne, dont les faits principaux sont déclinés ci-après.

Le guide avait organisé une journée de ski hors-piste. Son groupe était composé de douze adolescents et d'un moniteur assistant bénévole, diplômé

de Jeunesse et Montagne (Suisse). Le temps était beau, le risque d'avalanche estimé alors à 3/5. Des tirs préventifs avaient été réalisés sur le secteur la veille par hélicoptère, sans résultat aucun. Aucun tir n'avait été réalisé le jour même, avant l'ouverture du secteur aux usagers. Alors que le groupe traversait une pente raide, une avalanche s'est déclenchée en amont du groupe. Une jeune fille de 12 ans disparut dans l'écoulement et décéda par asphyxie.

Trois jours après les faits, deux personnes, surfeurs amateurs, se présentèrent à la gendarmerie et déclarèrent à l'officier de police judiciaire avoir déclenché l'avalanche en montant à pied au-dessus du groupe. N'ayant pas été emportés, ils avaient alors participé aux recherches. L'affaire, initialement classée sans suite par le procureur, fut finalement jugée après deux ans d'instruction, le 13 novembre 2006, entre le ministère public, les parents de la victime, parties civiles, et les prévenus (le guide de haute montagne et les deux surfeurs).

Un colloque en deux temps

Le matin, des représentants du monde judiciaire, des professionnels de la montagne, des assureurs, des représentants des autorités administratives, ont débattu des différentes étapes vraisemblables du processus judiciaire, dans le contexte actuel de chacun des trois pays. Les représentants italiens, suisses et français ont été répartis respectivement dans trois salles différentes, avec pour mission de consigner, par pays, les différents points d'étape de la procédure, qui ont été exposés, l'après-midi, dans l'amphithéâtre de l'ENSA par un rapporteur issu de chaque groupe de travail, chaque point étant ouvert au débat par la suite.

Le présent article résume les principaux points de convergence et de divergence des différents appareils judiciaires, sur les thématiques de l'enquête préliminaire, des rôles des procureurs, juges d'instruction et experts, pour terminer sur ce que pourrait être le jugement actuel. Les actes complets du colloque sont disponibles sur la page de l'ENSA :

<http://www.ensa.sports.gouv.fr>

L'enquête préliminaire

En cas de blessures graves ou de décès, les procureurs de chaque pays sont obligatoirement informés par la police ou la gendarmerie spécialisée, qui vont, sur ordre du procureur, procéder aux premières constatations: photographies, mesures, identification des protagonistes, matériel technique en leur possession, etc.

De manière concomitante, une expertise de l'accident a systématiquement lieu, afin de connaître au mieux

les circonstances de l'accident avant que les conditions nivologiques ou de terrain ne se modifient. Les procédures d'audition des témoins ou des protagonistes diffèrent ensuite selon les pays : en France ou en Suisse, les auditions des témoins peuvent débiter sur place, mais elles ont généralement lieu dans les locaux des forces de l'ordre. Les protagonistes peuvent être entendus librement (comme, par exemple, les surfeurs dans le cas soumis à l'analyse) ou bien être placés en garde à vue, comme le guide en France dans le cas concret étudié. La personne placée en garde à vue peut alors demander à s'entretenir avec un avocat au début de la garde à vue et solliciter d'être assistée par un conseil qui a le droit de consulter le dossier.

En Italie, le(s) mis en cause est (sont) assisté(s) par un avocat, car leurs déclarations faites en son absence ne sont pas utilisables par la suite dans un procès. Le mis en cause a, pour autant, tout intérêt à choisir un avocat - sinon il lui en est désigné d'office - car l'intégralité de la procédure judiciaire à son encontre sera assurée par le biais de celui-ci : toute communication émanant du ministère public sera adressée à cet avocat.

L'enquête préliminaire peut durer de quelques jours à quelques mois en fonction de l'importance des investigations à mener.

Le procureur

La mission du procureur consiste partout à rechercher l'existence potentielle d'infraction(s) ayant conduit à causer des blessures ou à provoquer le décès d'une victime. Si l'enquête n'établit pas de faute(s) caractérisée(s), le procureur aura tendance à classer l'affaire sans suite, en motivant sa décision, qui peut alors être contestée (cf. point suivant).

En France comme en Suisse, si le procureur estime que l'enquête préliminaire a mis en évidence des éléments susceptibles de caractériser une infraction, il peut renvoyer le(s) auteur(s) devant le tribunal de première instance. En France, à l'heure actuelle, les poursuites engagées à l'encontre des professionnels de la montagne sont peu nombreuses au regard des procédures d'accidents traitées par les parquets ; en Suisse,

les classements sans suite sont de plus en plus rares, car les procureurs sont mis sous pression par les parties civiles.

En Italie, le procureur procède à une ouverture immédiate d'une procédure judiciaire contre X et interroge la personne impliquée dans les jours qui suivent. Il y a quasi systématiquement procès.

Dans les trois pays considérés, le prévenu est présumé innocent. Il revient au procureur de prouver la faute du (des) mis en examen.

L'instruction de l'affaire

En France et en Italie, l'instruction est confiée à un juge, par le procureur ou les parties civiles. Le Juge d'instruction instruit à charge et à décharge, coordonne l'enquête, instruit sur l'intégralité des faits dont il est saisi, et peut mettre en examen ou placer sous le statut de témoin assisté toute personne physique ou morale, dès lors que sont réunies des charges suffisantes. Les avocats des parties en présence ont accès à l'ensemble des éléments du dossier.

En Italie, s'il y a accord entre les parties, le procès peut s'arrêter à la fin de l'enquête préliminaire, par un accord avec reconnaissance préalable de culpabilité, et les parties s'accordent sur la peine. Dans ce cas, la peine encourue peut être réduite d'un tiers et la décision est fondée sur l'intégralité des documents produits par le procureur et par la défense du (des) mis en cause comme des parties civiles. Il est également possible, à la demande du mis en examen, de demander un jugement à huis clos.

En Suisse, le rôle de juge d'instruction n'existe pas. C'est le procureur qui coordonne l'enquête, en déléguant une grande partie des opérations à la





police, et décide de poursuivre. L'affaire est alors jugée et le procureur y représente l'État.

L'expertise

L'expert, dont l'avis est très important, est partout désigné initialement par le Parquet. Il est choisi sur une liste d'experts inscrits auprès des tribunaux et a obligation de neutralité. Les juges d'instruction, lorsqu'ils le souhaitent, peuvent faire procéder à d'autres expertises - jusqu'à trois en Italie, les parties civiles et la défense ayant alors droit au même nombre d'experts - afin de mieux comprendre.

Le jugement actuel

En France, le raisonnement juridique serait aujourd'hui le même, mais il y aurait vraisemblablement une enquête pour déterminer la responsabilité de la station quant à l'ouverture du domaine skiable. Le procureur aurait sollicité la condamnation du professionnel car il encadrerait un groupe de mineurs, ainsi que la condamnation du dirigeant de la station de ski. Les réquisitions auraient été identiques concernant les encadrants et les surfeurs.

Concernant le verdict, les professionnels de la justice présents estiment que :

- les surfeurs auraient été condamnés à 4-6 mois avec sursis ;
- le guide et l'accompagnateur auraient été relaxés pour absence de faute et absence de lien de causalité ;
- le responsable du service des pistes aurait été condamné à 8 mois avec sursis.

En Italie, dans le cas présent, les personnes poursuivies seraient vraisemblablement le guide et l'accompagnateur bénévole, pour homicide involontaire, le responsable des pistes de ski pour mise en danger de la vie d'autrui, les deux surfeurs pour les deux raisons précitées.

Le procureur aurait demandé à l'encontre des deux surfeurs 18 mois de réclusion, à l'encontre du guide et de l'accompagnateur 10 mois, et à l'encontre du responsable du service des pistes 8 mois.

Le juge aurait prononcé la sentence suivante :

- les deux surfeurs auraient été condamnés pour homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui à 2 ans de réclusion. À partir d'une peine supérieure ou égale à deux ans, le coupable ne peut voir sa peine commuée en sursis. Dans ce cas précis, il pourrait demander la détention domiciliaire ou toute autre mesure alternative à la prison ;
- le guide et l'accompagnateur auraient été relaxés pour absence de faute et absence de lien de causalité ;

- le responsable du service des pistes aurait été condamné à 8 mois de prison, donc vraisemblablement avec sursis (la peine est suspensive durant 2 ans).

En Suisse, l'homicide par négligence est un délit : la peine encourue est une peine privative de liberté de 3 ans au plus ou d'une peine pécuniaire ; ce sera plus vraisemblablement cette deuxième solution qui sera retenue ici, car l'homicide est involontaire. Par ailleurs, le juge peut également condamner la personne reconnue coupable à une interdiction d'exercer en vertu de l'art. 67 du Code pénal. Cette peine n'est donnée que s'il y a lieu de craindre que l'auteur commette à nouveau un crime ou un délit dans l'exercice de son activité professionnelle. À noter qu'en Italie ou en France, le professionnel peut être suspendu par décision administrative également.

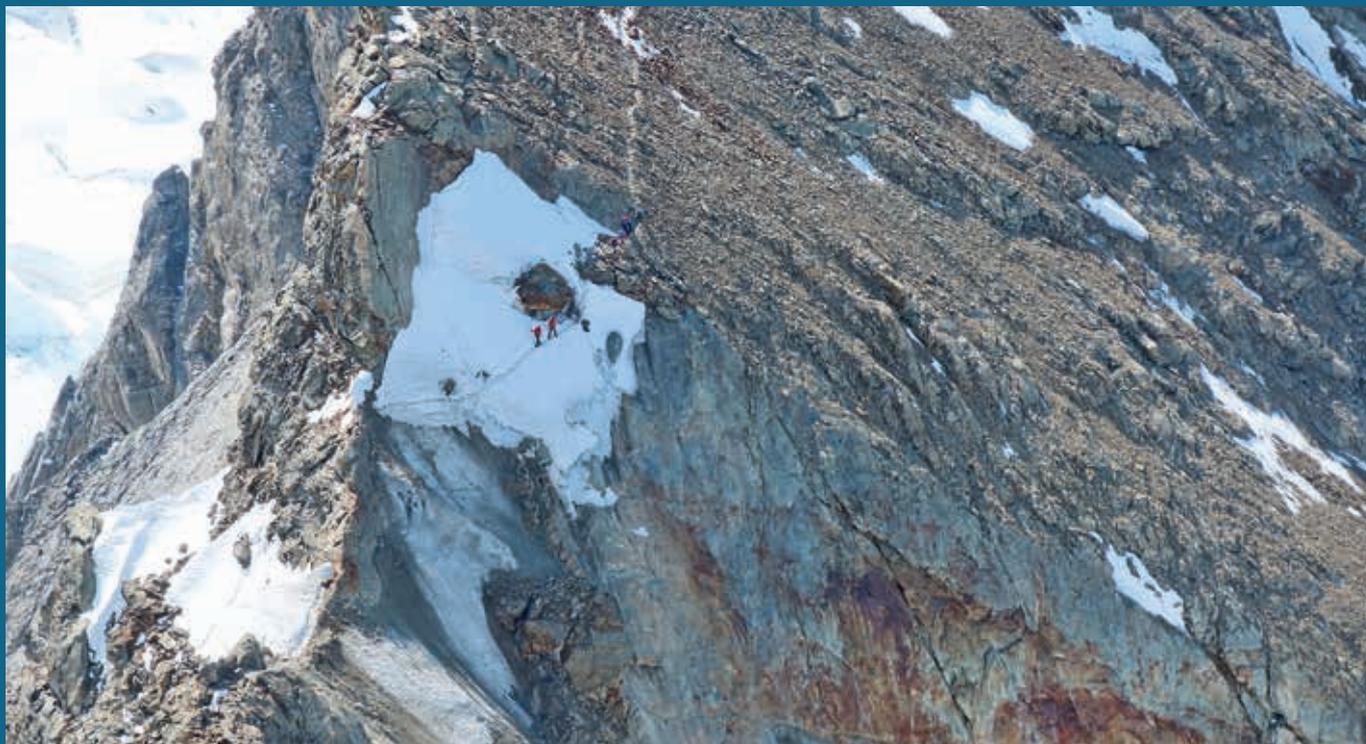




Arête sommitale de l'Eiger



Cordées traversant une arête de neige dans la descente de l'Eiger



Dans la descente de l'Eiger



Depuis le Watterhorn, le Mönch et l'Eiger

Raid de quatre cafistes lyonnais dans l'Oberland bernois.
Depuis Grindelwald, l'ascension de sommets - Watterhorn, Mittelhorn et Schreckhorn - a facilité la traversée de l'Eiger par l'arête Mittellegi.



En montant à l'Eiger



Depuis le Schreckhorn, au fond au centre le Cervin



Chute de séracs en montant au refuge Mittellegi



Le Mönch

La possibilité d'une arête ?

Retour sur le cycle « courses d'arête » de l'automne 2021

par Annelise Massiera et Gilles Sardier, encadrants alpinisme au CAF LV



Assurance sur la pointe de l'arête Trifide (Ecrins)

Les courses d'arête, ce sont souvent des courses inoubliables pour les alpinistes avec de superbes ambiances, le vide de chaque côté, mais ce sont aussi des courses complètes. L'itinéraire est à chercher, car souvent suivre l'arête n'est pas suffisant. Grimper les ressauts rocheux, pimentés par le gaz, et changer en permanence la technique de progression requiert une adaptation constante au terrain, sous peine d'exploser les horaires.

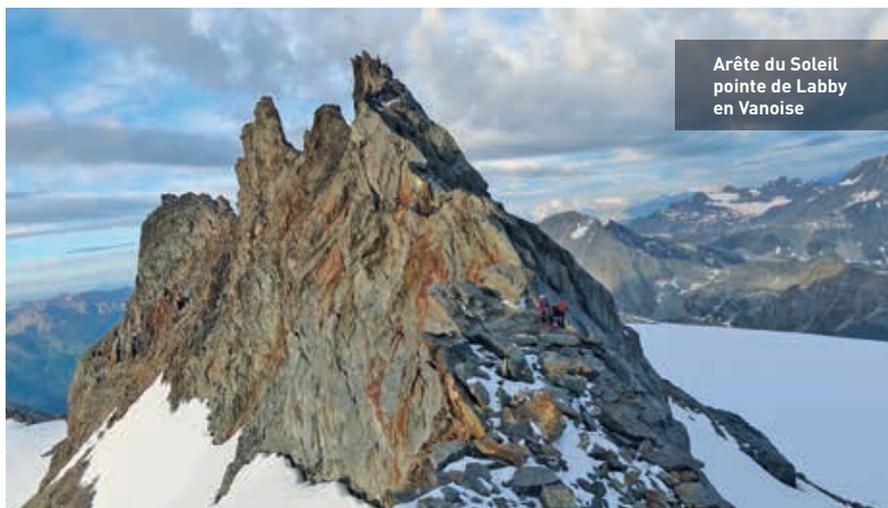
En outre, le rocher peut passer d'exécrable à excellent plusieurs fois dans la même course...

Évoluer avec une marge de sécurité et se faire plaisir, tout en devenant plus efficace, tels ont été les objectifs du cycle « courses d'arête », réalisé à l'automne 2021. Quelques critères nous ont semblé importants pour que le cycle soit une réussite.

Tout d'abord, aller se balader dans des massifs et altitudes différents nous a permis de réaliser la chance que nous avons d'être si proches de montagnes aussi variées. Vanoise, Ecrins, Belledonne, Chartreuse et Vercors auront été visités durant le cycle. Ensuite, pour progresser en courses d'arête, nous n'avons pas fait

que de la course d'arête et avons exploité la variété des sites pour monter en compétence dans plusieurs domaines ; notamment de la grande voie semi-équipée afin de réviser les manipulations de construction de relais et de pose de protections (friends, coinces et lunules) dans des itinéraires où on est guidé par des spits, sans avoir trop de doute sur « le deuxième dièdre évident » ou « le rocher caractéristique » dont parlait le topo. Enfin, la préparation systématique des courses, en projetant les horaires que nous mettrions une fois sur le terrain, a permis de voir, a posteriori, si nous les tenions ou pas. Mettre 5 heures au lieu de 3 doit nous interroger sur les axes d'amélioration. L'analyse, lors du débriefing, puis la motivation, pour faire mieux la prochaine fois, n'en sont que plus grandes et chaque participant prend alors pleinement conscience des différents enjeux.

Mais venons-en au terrain, car c'est quand même pour cela qu'on va en montagne ! L'un des principaux objectifs a été de sensibiliser les participants au subtil équilibre entre « la vitesse est un gage de sécurité » et « le choix d'une manière d'assurance sécurisée selon le terrain rencontré ». Et tout n'est pas intuitif car déjà plusieurs modes d'assurance existent, avec un continuum entre « la marche



Arête du Soleil pointe de Labby en Vanoise

anneaux à la main » et « le tirage d'une longueur avec deux relais bétons de chaque côté ». Lequel choisir alors ? Nous ne rentrerons pas dans les détails, mais disons qu'un des grands plaisirs de la course d'arête, notamment pour le leader, est de choisir et même d'anticiper sur l'enchaînement des bons moyens d'assurage. Ceci afin que la cordée reste le plus possible en mouvement... le fameux « assurage en mouvement » qui n'est d'ailleurs pas, la plupart du temps, de la « corde tendue » comme on le dit souvent. Sur ce dernier point, nous avons essayé de déconstruire la tendance naturelle à faire de la corde tendue à 10-15 mètres dans du terrain raide, avec 2-3 points entre les grimpeurs, car, hormis des arêtes plates, cela donne une fausse impression de sécurité et n'est pas toujours la manière la plus efficace de progresser.



Assurage dans la traversée de la pointe Trifide

Une fois les bases acquises, le choix de la technique de progression devient évident ; mettre du rythme, tenir l'horaire du topo devient facile et ouvre le champ des possibles. Aussi, le goût de l'effort permet de réaliser des petites variantes, parfois plus techniques, ou donnant accès à un beau point de vue, augmentant ainsi notre plaisir et la richesse des rencontres en montagne. Bref, on se dit qu'on est bien chanceux d'être là, de vivre et transmettre sa passion. Le paysage est ouvert comme un livre qui attend depuis longtemps que nous comprenions les choses essentielles qu'il a à nous dire. À chaque sortie, avec la venue ou la fin du jour, l'alpiniste assiste souvent comme à un petit miracle : un matin, la lune était d'une élégante minceur, guère plus qu'une rognure d'ongle, suspendue dans le ciel tel un accroche-cœur scintillant.

Laissons le mot de la fin à Thomas, l'un des participants dont nous avons eu le grand plaisir de voir la progression tout au long du cycle : « l'enchaînement des week-ends, au rythme de un tous les 15 jours, facilite l'apprentissage des techniques de progression. La diversité des courses, réalisées durant le cycle, a permis de développer de multiples compétences qui nous aideront à aborder une course de grande envergure avec plus de confiance. Endosser le costume de leader a été une expérience très enrichissante pour aller vers une pratique plus autonome. Le niveau d'exigence des encadrants, leur bienveillance et les courses réalisées m'ont motivé pour aller explorer d'autres courses d'arête et peut-être emmener, à mon tour, des personnes en montagne ».

Pour nous encadrants, c'est un vrai plaisir d'évoluer avec des participants passionnés, alors à bientôt sur une arête, les possibilités sont infinies ! ▲

Dans la traversée des grandes aiguilles de l'Argentière en Belledonne



Un autre aspect important que nous avons abordé est le risque de chute dans la pente. Pour le leader, il n'a pas trop de choix, la chute est interdite mais, par rapport à son second, son objectif n'est pas de stopper la chute, car cela ne sera pas possible, mais de l'empêcher, purement et simplement, en enrayant les déséquilibres. Et si le leader ne se sent pas ou si le terrain ne permet plus d'enrayer des déséquilibres, alors on se met à tirer des longueurs avec

construction de relais, qui eux permettent d'arrêter des chutes. Mais là, on progresse plus lentement et on en revient au subtil équilibre entre vitesse et sécurité. En complément, la constitution de cordées de deux personnes autorise une progression plus rapide que des cordées de trois et donc de mieux tenir l'horaire. Il est aussi plus facile d'enrayer le déséquilibre d'une personne que de deux, et par conséquent cela améliore la sécurité.



Grande Traversée des Alpes (GTA) : Petit raid et grand anniversaire

par Brigitte Barchasz,

photos Monique Jonard, Abdelmalek Bouyahiaoui et Brigitte Barchasz

On peut s'en étonner, c'est à Ceillac dans le Queyras que naquit en 1971 le label « Grande Traversée des Alpes » (GTA), ainsi qu'une association organisatrice chargée d'entretenir les tracés, promouvoir les refuges, participer à l'équilibre économique des territoires de montagne traversés. La GTA est alors méconnue en France, et mettra quelques décennies avant d'asseoir sa notoriété. Si, dans les années 70, elle était donc confidentielle et franco-française, réservée aux amoureux de la montagne bien moins nombreux qu'aujourd'hui, la GTA serait maintenant, paraît-il, mondialement connue, et même considérée comme « mythique... et le plus bel itinéraire des Alpes » - nous vendent les médias de l'internet.

Les GR eux aussi avaient commencé depuis les années 50 à montrer le bout de leur nez rouge et blanc sur les rochers, les arbres et les poteaux, et, sous l'impulsion de la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre), se développaient peu à peu, devenant un immense réseau national désormais

très connu du grand public, avec sa petite famille de PR. Le parcours de la GTA emprunte essentiellement le GR 5 nord-sud des Alpes, du Léman à la Méditerranée.

Succès du tronçon Briançon-Menton

Quelques années après sa création, j'effectuais, en 1977, la traversée Briançon-Menton de la GTA, le dernier tronçon, celui qui nous emmenait vers le soleil et surtout la mer. Une immense traversée « Monti-Mare » (clin d'œil à l'île de Beauté) absolument magique qui fait sa grande originalité. En France, neige et soleil se côtoient avec une facilité qui déconcerte les touristes étrangers, mais qui échappe souvent à nos consciences franchouillards.

Alors Parisienne, j'avais découvert la montagne l'été précédent, en 1976, célèbre année de la sécheresse, où j'avais décidé de chausser pour la première fois des « Trappeurs »* pur cuir, pour faire le Tour de la Vanoise (*célèbres chaussures

qui laissent à tous des souvenirs brûlants inoubliables aux pieds). En 1977, mes Trappeurs m'emmènèrent dans la traversée Briançon-Menton qui fut pour moi alors une révélation de la diversité des Alpes, outre leur beauté. Comme nous étions en juin, la neige étant abondante, le guide nous installait des mains courantes dans les pentes enneigées et raides pour les débutants en montagne que nous étions, qui ne pratiquaient jamais, puisque, de Paris, les vacances à la montagne n'avaient lieu qu'une fois par an, l'été. J'avais été frappée par ces contrastes entre les cols très enneigés qu'il fallait franchir (le Pas du Mont Colomb), les forêts et les sommets des Hautes-Alpes, la traversée du Queyras, le Mercantour et l'arrière-pays des Alpes-Maritimes, le passage saisissant de Sospel sous la chaleur écrasante, enfin l'arrivée triomphale sur la plage de Menton dans nos dégaines peu bourgeoises. Une telle traversée était simplement magnifique pour des jeunes qui ne bénéficiaient pas de vacances à l'autre bout du monde à cette époque, et avaient le sens de l'émerveillement. De mon expérience alpine acquise depuis, je considère que ce tronçon Briançon-Menton reste le plus magique et représentatif de la variété des paysages alpins. Il semblerait qu'il soit aujourd'hui le plus plébiscité. C'est cette diversité que mettent également en avant les médias et internet.

La GTA intégrale

La GTA intégrale s'étend donc du lac Léman à Nice ou Menton, plus ou moins parallèle à la frontière italienne. Elle est donnée pour 508km par les uns, 620km par les autres, les variantes faisant la différence ; environ 29000 mètres de dénivellation ; 3 à 5 semaines d'itinérances en montagne, principalement sur le GR 5.

L'association GTA présente sa traversée en un grand découpage à 4 tronçons : (1) Du Léman au Mont-Blanc ; (2) du Mont-Blanc à la Maurienne ; (3) de la Maurienne à la Haute-Ubaye ; (4) de la Haute-Ubaye à Nice (ou Menton) - tronçons à redécouper à votre guise, sachant que la première difficulté est d'évaluer ce que vous ou votre groupe êtes capable d'effectuer par jour, en fonction de la localisation des refuges ou gîtes - à moins que vous ne choisissiez le bivouac.

Peu importe le nombre de semaines pour l'intégrale, il peut fluctuer. A moins que l'on ne poursuive un objectif particulier de performance en tant d'heures, tant de jours, ou que l'on veuille strictement suivre un itinéraire facile sans se soucier de



Couloir à la Dent d'Oche

la cartographie, dans les autres cas suivre le GR 5 n'est pas une obligation, du moment que l'on traverse nos Alpes en profitant de leur beauté, sans passer à côté de quelques pépites, en empruntant moult variantes proposées ou inventées par soi, ou en créant ses propres itinéraires. L'intérêt d'une aussi belle traversée est justement de s'échapper hors des sentiers battus, et surtout de ne pas manquer tel sommet remarquable, tel refuge sympathique, telle montée esthétique, tel hameau bucolique... et d'éviter les bains de foule autant que faire se peut. On en profite d'autant plus que l'on connaît déjà les massifs traversés et leurs trésors. Ainsi, pour moi, le GR 5 n'est qu'un fil conducteur, la colonne vertébrale d'un grand réseau de sentiers qui nous conduisent avec liberté vers la Méditerranée.

Juillet 2021 :

récit de raid sur le tronçon nord de la GTA

Sans le savoir, nous entreprenions - cette année 2021 - de fêter le 50^{ème} anniversaire de la création de la GTA. Fin juillet 2021, huit randonneurs ont réalisé 6 jours (plus exactement 5 jours-et-demi) du premier tronçon, du Léman à Samoëns, com-

prenant des variantes hors GR 5, notamment le refuge de la Dent d'Oche, ascension tout à fait exclue du parcours GTA. Notre première demi-journée fut consacrée au voyage, et la 7^{ème} journée à Samoëns pour la randonnée au cirque du Fer à Cheval, avant le retour à Lyon. L'équilibre entre hébergement et durée des journées de randonnée fut trouvé en choisissant les refuges suivants : Dent d'Oche, Bise, Trébentaz, Abricotine aux Lindarets, Charbonnière, hôtel à Samoëns. Nous avons rajouté aussi les combinaisons de transport en commun, TER, bus, et un peu de taxi. Ainsi notre raid a-t-il été assez écolo.

Notre première après-midi de GTA fut donc la montée au refuge CAF de la Dent d'Oche avec son long couloir équipé pour atteindre ce bâtiment construit sur un gros piton rocheux. Notre petite troupe avait été psychologiquement préparée, s'attendant à l'étape la plus dure, sans mise en jambes ; elle fut bien récompensée.

Au refuge, grâce à François et tous ses papiers mouillés dans le sac à dos, nous avons pu jouer au Monopoly pour faire sécher ses billets de banque, bel amusement de la soirée comme souvenir anecdotique. Juillet 2021 fut un terrible mois d'été en France avec une météo catastrophique : pluie, pluie, pluie. Malgré le ciel très chargé à la Dent d'Oche, il nous a toutefois offert des points de vue sur le Léman peu ordinaires en couleurs. Les bouquetins voisins participaient à la visite touristique, posant au bord du précipice.



La Haute-Savoie est dotée d'une terre plutôt grasse et d'un rocher calcaire, qui deviennent boueux et glissants au passage des randonneurs et troupeaux. Les sentiers, piétinés par les vaches et jalonés de bouses, deviennent de véritables terres mouvantes, noires et bien grasses dans lesquelles il est déconseillé de s'enfoncer ! Le mauvais temps le lendemain nous a privés de la belle traversée hors GTA sur l'arête de la Tête de Charousse vers le col d'Ugeon à la frontière suisse (à re-programmer). Dans notre malheur d'une semaine très humide, nous avons toutefois réussi l'exploit de n'utiliser la cape de pluie que 2h sur toute la semaine, au cours de cette étape vers le refuge de Bise.





les Dents du Midi

La visite de la Chapelle d'Abondance nous a permis de nous ravitailler en un succulent fromage local, l'Abondance. Puis nous avons connu une interminable nuit de pluie au refuge de Trebentaz situé sous le Mont de Gange, pluie de 18h à 9h qui a retardé notre départ ; toute la journée s'est passée dans l'humidité ambiante, sans que nous soyons mouillés par la pluie. Soudain le ciel se dégage en fin de journée, et un bain de soleil à l'arrivée aux Lindarets nous procure un chaleureux réconfort. Enfin arrive LA journée unique de grand beau temps, côté suisse, entre le col de Chésery et le col de Coux, avec des points de vue remarquables sur les Dents du Midi (3257m) et le Mont Ruan (3056m), pour nous consoler d'un chemin particulièrement ennuyeux sous forme de piste interminable durant des kilomètres.

Le dernier jour de notre traversée, il fit trop froid au col de la Golèse pour s'y éterniser. Après le refuge de Bostan, nous avons longé de remarquables lapiaz en direction du lac asséché des Verdets, sur la route du Tour des Dents Blanches - très bel endroit que je recommande aussi en ski de randonnée. La 7^{ème} courte journée sur place à Samoëns fut consacrée à la randonnée du cirque du Fer à Cheval, site remarquable, immense amphithéâtre calcaire aux

innombrables cascades. Durant cette GTA nous avons eu le temps de comparer l'accueil, le confort, et la gastronomie des refuges, et de les noter. La note n°1 fut accordée au refuge de Trébentaz pour son succulent repas et son excellent accueil, et la note n°2 au refuge de la Dent d'Oche, dont le gentil et accueillant gardien nous a concocté un remarquable repas malgré les moyens rudimentaires dont il dispose. Dans ce refuge en effet, on se lave les dents à l'eau de pluie.

En bref, notre traversée a été marquée par l'humidité et l'abondance de boue, mais aussi la bonne gastronomie alpine, et l'ambiance joyeuse en dépit du manque de soleil.

Suite de la GTA 2022 en projet?

4 jours autour du 14 juillet
4 jours autour du 15 août ▲



La Tournette par la face W

par Brigitte Barchasz - photos Philippe Métral et Brigitte Barchasz

Il est si rare d'effectuer une longue randonnée aussi belle et généreuse du début jusqu'à la fin, qu'elle mérite un récit. Si la Tournette en face est emprunte des sentiers de type GR et PR, sur des itinéraires longs et très pierreux, la face W est nettement plus alpine et verticale. La grande boucle que nous avons parcourue ce samedi d'octobre 2021 est moins fréquentée que la montée - sans doute en raison du nombre d'heures engagées - tant mieux ! Elle permet de profiter dans le calme du caractère sauvage et alpin de cette montagne imposante, dont le gros « fauteuil » trône au-dessus du lac d'Annecy.

La route depuis Lyon est assez longue car il s'agit de contourner Annecy, puis passer le col de la Forclaz avant de s'enfoncer, juste avant Montmin, dans le petit vallon déjà ensoleillé qui vous mène au parking des Prés Ronds, très bien aménagé. Il vous aura fallu compiler plusieurs topos afin d'obtenir une version intégrale, incluant la traversée descendante par le sud. Celui nommé « la Tournette en boucle depuis le village de Montmin » ressemble fortement à ce que nous avons fait, sauf pour le point de départ. Compter une journée de 6 à 8h selon la taille et le niveau du groupe ; cotation T3, 1200m de dénivelée.

Du parking des Prés Ronds (1200m), l'on s'élève vers le nord en direction du chalet de l'Aulp, soit - pour s'échauffer - par de doux lacets sur piste et par le refuge de Pré Vérel, soit par un sentier qui coupe les lacets. Au chalet de l'Aulp (1426m), les choses sérieuses commencent : un sentier plein

est nous emmène en lacets raides jusqu'à 1750m d'altitude - environ une heure de montée - qui incluent quelques passages en escalade facile mais nécessitant attention en raison de l'exposition. Les points de vue sur le lac d'Annecy sont magnifiques. La foule est venue nombreuse mais la plupart des gens se contenteront d'un aller-retour par la même voie, patinant la roche toujours plus.

A mesure que l'on avance, la muraille imposante de la Tournette se rapproche, et bientôt nous sommes « au pied du mur ». De nouveaux passages d'escalade facile plus ou moins longs et parfois chaînés alternent avec les terrasses herbeuses, lorsqu'enfin nous atteignons un très joli plateau et le chalet du Casset - bergerie cachée sous son toit débordant. Là-bas, en bordure du plateau et du lapiaz, le refuge de la Tournette s'impose, illuminé par le soleil d'octobre un peu rasant. La traversée se poursuit et l'on atteint une nouvelle zone d'escalade facile plus verticale où l'attention est toujours requise. Il souffle un petit vent frais ; à part quelques réchauffés parmi nous, nous apprécions le pull ou la veste. De ressaut en ressaut, de terrasse en terrasse, enfin au bout de presque 4h (groupe de 12 personnes) nous atteignons une arête terminale aux énormes blocs empilés, parfois géants, qui impressionnent le groupe. Le socle final, dit « le fauteuil », doit être escaladé avec franchissement de 2 échelles, mais la foule freine cette dernière ascension. Enfin la grande croix métallique nous accueille (à 2350m), et notre arrivée tardive nous impose un pique-nique, serrés les uns contre les autres pour affronter la petite bise.



La descente du « fauteuil » peut nécessiter une aide technique et matérielle de sécurité. La magnifique traversée descendante commence plein sud par le long balcon de la Bajulaz. Ne pas se laisser impressionner si un topo signale un pas difficile ; RAS à part la vigilance habituelle : le pas est un couloir caillouteux banal pour un(e) cafiste. Mais quelle traversée à couper le souffle ! Des à-pics fuyants dans des éperons acérés, moitié herbeux, moitié rocheux, forcent l'émerveillement. Ces montagnes calcaires rappellent par endroits le Vercors. En 2^{ème} partie de descente, une longue arête herbeuse encore verdâtre s'étire, avec en ligne de mire le Mont-Blanc et des cascades d'horizons haut-savoysards. Sur la crête, vers 2000m, un gros bouquetin mâle nous surveille sereinement. En 3^{ème} partie, la traversée sud s'étant achevée, la descente plein ouest démarre franchement, avec un superbe contournement des rochers du Charvet vers 1700m, dans une sorte de gorge aussi caillouteuse qu'arborée, illuminée d'un épais rayon de soleil ; on se croirait revenus au printemps. Enfin la descente



raide s'achève en forêt. La 4^{ème} et dernière partie du retour vers le parking, annoncée en légère montée, s'avère être un moment de grand repos pour nos genoux éprouvés, puisqu'une onctueuse moquette de terre mêlée à des aiguilles de pins, telle un tapis roulant, nous emmène jusqu'au dernier pas, pour clore en douceur cette journée sportive. Un adepte du bivouac l'achèvera en y passant la nuit. ▲



L'ANENA et Mountain Wilderness, nos nouveaux partenaires se présentent

L'ANENA : une cinquantenaire pleine de projets

10 février 1970, une avalanche de très grande ampleur frappe de plein fouet un centre de vacances de la station savoyarde de Val d'Isère et emporte la vie de 39 personnes dont de nombreux enfants. Face à ce véritable drame, l'État français décide d'agir et de créer l'Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches en 1971.

Depuis, l'association domiciliée à Grenoble et déclarée d'utilité publique a vu ses missions et compétences évoluer et a élargi ses domaines d'intervention. Omniprésente en France, l'ANENA oriente ses missions autour de deux principaux axes : la formation et la prévention.

Chaque année, l'ANENA assure notamment la formation des artificiers qui réalisent le déclenchement préventif des avalanches, des maîtres-chiens d'avalanche ou encore des personnels de terrain devant évoluer et travailler en montagne, en conditions hivernales. Ce sont près de 3000 professionnels qui sont formés par l'ANENA tous les ans.

Concernant les pratiquants, ils sont en moyenne 1500 à faire confiance à l'association nationale pour se former en matière de déplacement en terrains enneigés et de sauvetage en avalanche en autonomie.

En parallèle, l'association nationale édite des publications pratiques à destination tant des professionnels que des particuliers, publie la revue trimestrielle « Neige & Avalanches », et assure une mission de prévention à destination des scolaires et du grand public au travers de conférences notamment.

Alors que l'ANENA fête ses 50 ans cette année, elle ne compte pas en rester là et développe actuellement de nouvelles formations, prépare de nouveaux ouvrages et compte se doter d'une nouvelle image ! ▲

MOUNTAIN WILDERNESS S'émerveiller, protéger, partager

Les montagnes sont parmi les derniers espaces sauvages de la planète. Depuis plus de 30 ans, l'association Mountain Wilderness agit pour défendre et valoriser la spécificité, la beauté et la richesse des espaces montagnards.

Association nationale agréée protection de l'environnement et reconnue d'utilité publique, Mountain Wilderness œuvre pour faire évoluer les comportements vis-à-vis de la montagne au moyen d'actions sur le terrain, de publications et de relations auprès des acteurs politiques, associatifs et économiques.

Ouverte à tous les amoureux de la montagne, Mountain Wilderness soutient un rapport à la montagne fondé sur le respect des hommes et de la nature. Pour cela, les actions de l'association visent à : veiller au maintien des équilibres naturels,

remettre en cause les pratiques déraisonnables, proposer des approches douces de la montagne et soutenir une économie montagnarde diversifiée.

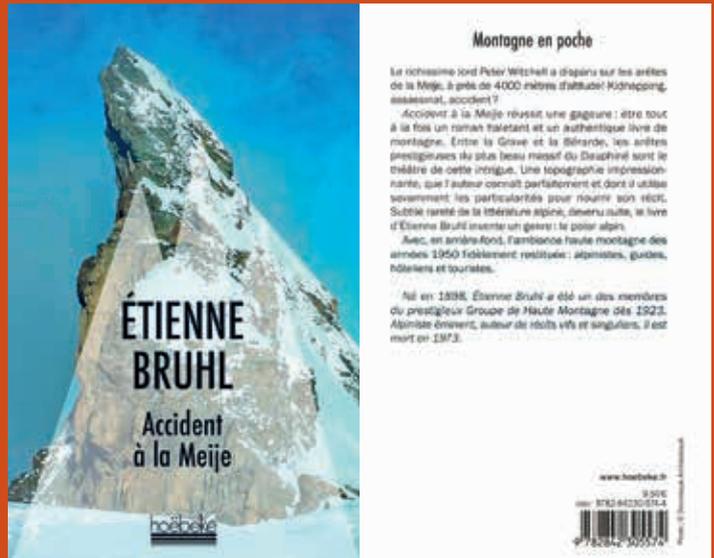
Pour en savoir davantage, rendez-vous sur mountainwilderness.fr, changerdapproche.org et installationsoboletes.org

« Par wilderness, on entend cet environnement d'altitude, où tous ceux qui le désirent peuvent encore faire l'expérience d'une rencontre directe avec les grands espaces, et y éprouver en toute liberté la solitude, les silences, les rythmes, les dimensions, les lois naturelles et les dangers. »

Cette définition extraite des « Thèses de Biella » (1987) inspire toujours les actions de Mountain Wilderness depuis plus de 30 ans et partout dans le monde. ▲

à la bibliothèque

Merci au cycle escalade et à François Paillier qui nous offrent ce livre. Ceux qui ont gravi la Meije se trouveront en pays de connaissance. Pour les autres, l'enquête menée par les détectives amateurs Ludovic Fournier (Sherlock Holmes) et Philippe Chatel (docteur Watson) les tiendra en haleine.



Montagne en poche

Le richissime lord Peter Witzell a disparu sur les arêtes de la Meije, à près de 4000 mètres d'altitude! Kidnapping, assassinat, accident?

Accroché à la Meije réussit une gageure : être tout à la fois un roman policier et un authentique livre de montagne. Entre la Grave et la Bérarde, les arêtes prestigieuses du plus beau massif du Dauphiné sont le théâtre de cette intrigue. Une topographie impressionnante, que l'auteur connaît parfaitement et dont il utilise soigneusement les particularités pour nourrir son récit. Soignée ramée de la littérature alpine, ômeru suite, le livre d'Etienne Bruhl invente un genre : le polar alpin.

Avec, en arrière fond, l'ambiance haute montagne des années 1950 fidèlement restituée : alpinistes, guides, hôteliers et touristes.

Né en 1938, Etienne Bruhl a été un des membres du prestigieux Groupe de Haute Montagne dès 1922. Alpiniste éminent, auteur de récits vifs et singuliers, il est mort en 1973.

www.boobala.fr



Une Histoire d'Échechs

C'est une autre histoire que celle qui se raconte dans les livres de montagne. Une histoire vraie, au bon sens du mot, avec les bons personnages. Et surtout de la vie.

Comme un bon guide de haute montagne ou un récit de voyage, Victor Saunders a écrit un livre qui raconte l'histoire d'un homme qui a vécu une vie chaotique et passionnée. Il raconte son parcours, ses rencontres, ses aventures, ses succès et ses échecs. C'est une histoire vraie, au bon sens du mot, avec les bons personnages. Et surtout de la vie.

Il est un homme qui a vécu une vie chaotique et passionnée. Il raconte son parcours, ses rencontres, ses aventures, ses succès et ses échecs. C'est une histoire vraie, au bon sens du mot, avec les bons personnages. Et surtout de la vie.

Il est un homme qui a vécu une vie chaotique et passionnée. Il raconte son parcours, ses rencontres, ses aventures, ses succès et ses échecs. C'est une histoire vraie, au bon sens du mot, avec les bons personnages. Et surtout de la vie.





Cordonnerie Artisanale D. Meunier

Réparation de chaussons d'escalade chaussures de montagne, clés, télécommandes de garage, tampons, gravure, cartes de visites, plastification, photocopies, vente de petite maroquinerie

90, bis rue Servient Lyon 3^e - tél. 04 78 62 20 70 - Fax : 04 78 42 20 73
du lundi au vendredi 7h-19h, samedi 7h30-12h30

LYON CONCEPT 04 78 38 29 13

LES MONTAGNES SONT PARMIS LES DERNIERS ESPACES SAUVAGES DE LA PLANÈTE.
SI NOUS NE PRENONS PAS SOIN D'ELLES,
OÙ POURRONS-NOUS ENCORE NOUS RESSOURCER ?

AGISSONS ENSEMBLE : REJOIGNEZ MOUNTAIN WILDERNESS
ASSOCIATION NATIONALE DE PROTECTION DE LA MONTAGNE
WWW.MOUNTAINWILDERNESS.FR

 mountainwilderness

Neurado Pisco © Racathé Florian

LOCATION ATELIER VENTE

SKI DE RANDO
RANDONNÉE
ALPINISME
RAQUETTE
ESCALADE
BIVOUAC
SNOW
TRAIL
SKI



OFFRE

LICENCIÉS FCAM

-10%

SUR TOUT LE MAGASIN*

*SUR PRÉSENTATION DE LA LICENCE FCAM EN COURS DE VALIDITÉ. OFFRES NON CUMULABLES. VOIR CONDITIONS EN MAGASIN

04.78.34.59.55

www.espacemontagne-lyon.fr

FRANCHEVILLE

63 Avenue du Chater

